



# Règlement du championnat départemental du Val d'Oise

**Définition :** compétition réunissant les joueurs du département autorisés des catégories sénior, vétérans, junior, cadet et minime pour déterminer le champion du Val d'Oise dans chaque série de classement.

## 1. Organisation

---

Cette compétition est gérée conjointement par le comité départemental de badminton du Val d'Oise (CDBVO) et par un club organisateur.

### Le CDBVO :

- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions
- diffuse les convocations
- fournit les volants pour les finales
- envoie les résultats à la ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB)
- est responsable de la table de marque
- convoque et indemnise le(s) juge(s)-arbitre(s) et les éventuels arbitres
- fournit un SOC

### Le club organisateur :

- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
  - la salle
  - le matériel (poteaux, filets, identification des terrains)
  - les plots pour les inter-sets
  - les plaquettes pour les feuilles de matchs
- met en place une restauration dans la mesure du possible (la présence ou l'absence de restauration sera précisée sur la feuille de convocation des joueurs)
- contribue à la tenue de la table de marque par la présence d'1 personne minimum sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant)
- fournit un SOC

Le championnat se déroule de préférence sur un seul site et selon les horaires suivants :

- samedi à partir de 8h30 (premières convocations à 8h00) et jusqu'à 22h00 au plus tard
- dimanche à partir de 8h30 (premières convocations à 8h00) et jusqu'à 19h00 au plus tard

## 2. Règles générales

---

Le championnat se déroule selon les règles de la fédération française de badminton (FFBaD), de la LIFB et du présent règlement.

---



Le CDBVO, sur proposition de la **Commission Compétitions Adultes** et après approbation des membres de son comité directeur, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement en cas de nécessité.

**Les participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.**

Entre autres, tous les joueurs doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBAD à la date limite d'inscription
- n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire ou suspension à la date du championnat
- être en capacité de présenter une pièce d'identité le jour de la compétition

Les licences doivent avoir été validées dans Poono (validation après enregistrement du paiement).

### 3. Inscriptions

---

Le championnat départemental du Val d'Oise est une compétition se disputant en simple, double et double mixte, dans les séries précisées en annexe.

#### a) Joueurs admissibles

---

Sont autorisés à s'inscrire :

- Les **séniors**
- Les minimes, cadets, juniors et vétérans
- Pour les **simples** : seuls les joueurs ayant un classement correspondant à la série peuvent s'inscrire (sauf pour les NC qui peuvent s'inscrire en série P)
- Pour les **doubles et mixtes** : seules les paires constituées de deux joueurs ayant la même série de classement sont admissibles

**Les inscriptions sont limitées à 2 tableaux.**

#### b) Modalités d'inscription

---

Le nombre de joueurs est déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles pour la compétition. Le format de chaque tableau est établi en annexe.

En cas de sous-affluence dans un tableau, le CDBVO se réserve le droit de modifier le format des autres tableaux.

**C'est un tournoi avec un mode d'inscription Elite, la date limite d'inscription est le 19 janvier 2017, les classements seront arrêtés à cette date.**

Les inscriptions non accompagnées de leur règlement ne peuvent en aucun cas être prises en compte. Les tarifs de la compétition sont précisés en annexe.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne sont prises en compte que si, et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription par leur propre club.

---



Aucune inscription n'est prise par téléphone. Toute modification et/ou annulation doit être faite par écrit ou par courriel.

Le partenaire d'un joueur défaillant doit prévenir l'organisateur, par écrit, de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation. Sinon, le caractère volontaire du forfait est retenu par le juge-arbitre.

Les inscriptions avec X sont autorisées et sont prises en compte dans la mesure du possible.

Aucune spécification horaire ne peut être prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les dates et horaires de la compétition sont spécifiés en annexe.

Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra pas se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

#### 4. Déroulement

---

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage.

Tous les tableaux débutent par une phase de poules et se poursuivent par un tableau en élimination directe. Un tableau n'est ouvert qu'à partir de **3 inscrits**. De plus, dans le cas où il n'y a que 4 ou 5 inscrits, le tableau se déroule sous la forme d'une poule unique.

Le(s) juge(s)-arbitre(s) est(sont) désigné(s) par le CDBVO. Les tableaux sont établis par le CDBVO et validés par le juge-arbitre principal.

**La date du tirage au sort est fixée le 03 février 2017. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points. Après cette date tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB et l'organisateur.**

Dans la mesure du possible, ce classement est affiché avec les tableaux des différentes catégories.

#### 5. Volants

---

Les volants sont à la charge des joueurs qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition, à l'exception des finales où les volants sont fournis par le CDBVO.

Les volants en plumes sont obligatoires dans toutes les séries à partir de D9. Pour la série P, les volants en plumes sont préconisés, sauf si tous les joueurs d'un même match désirent jouer avec des volants en plastiques.

Les volants officiels de la compétition sont précisés en annexe.

#### 6. Tenues vestimentaires

---

Les joueurs doivent se présenter sur les terrains avec une tenue conforme à la circulaire fédérale en vigueur.

---



Le juge-arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur ne modifie pas sa tenue.

## 7. Forfaits – remplacements

---

Les forfaits sont gérés par le Règlement Général des Compétitions (RGC) dont les règles sont reprises dans le document de la LIFB intitulé « Sanctions encourues en cas de forfait ».

Tout participant au championnat doit connaître les sanctions encourues. Le cas échéant, il doit prévenir le CDBVO de sa non-participation. Aucun remboursement ne peut être effectué si le forfait n'est pas signalé et justifié.

## 8. Réclamations

---

En cas de réclamation, le joueur doit adresser un courrier accompagné (« lettre suivie ») au responsable de la **Commission Compétitions Adultes** dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

## 9. Récompenses

---

Les récompenses sont fournies par le CDBVO et remises en fin de compétition.

---



## Règlement spécifique du championnat départemental du Val d'Oise 2016/2017

Le championnat départemental du Val d'Oise se déroulera sur 12 terrains le samedi et le dimanche au gymnase des Beauregards à HERBLAY les **18-19 février 2017**. La juge-arbitre principale sera **Brigitte Vincent**. Elle sera assistée de **Dany Mesureur**.

### A. Inscriptions

---

Le montant des inscriptions est fixé à **11€** pour **1 tableau**, **18€** pour **2 tableaux**.

Les inscriptions peuvent être envoyées par mail à **luc.gopalakrisna@gmail.com** mais ne seront validées qu'après la réception de la confirmation **par courrier**, accompagnée du chèque correspondant, libellé à l'ordre du C.D.B.V.O.

Les inscriptions avec X sont autorisées et sont prises en compte dans la mesure du possible.

**Les inscriptions ne peuvent être envoyées que par les clubs à l'adresse suivante :**

**Luc GOPALAKRISNA, 54 Rue des Aulnes, 95490 VAUREAL**

La date limite d'inscription est fixée au **19 Janvier 2017**, le cachet de la poste faisant foi, et la date du tirage au sort au **03 Février 2017**.

### B. Séries et tableaux

---

Les séries proposées sont les suivantes :

<b>N</b>	<b>CPPH ≥ 600</b>
<b>R+</b>	<b>CPPH ≥ 214</b>
<b>R-</b>	<b>CPPH ≥ 64</b>
<b>D+</b>	<b>CPPH ≥ 24</b>
<b>D-</b>	<b>CPPH ≥ 8</b>
<b>P</b>	<b>CPPH &lt; 8</b>

Les joueurs sont sélectionnés par ordre décroissant du classement par points hebdomadaire (CPPH) à la date de clôture des inscriptions, soit le **19 Janvier 2017**.

Les tableaux seront effectués en fonction du CPPH des joueurs au jour du tirage au sort **le 03 Février 2017**.

**Les surclassements de séries ne sont pas autorisés** (hormis pour les NC, autorisés à jouer en série P).

---



Pour les double et les mixtes en série R, les paires seront placées dans les tableaux R+ ou R- en fonction de la moyenne des CPPH de la paire.

Pour les double et les mixtes en série D, les paires seront placées dans les tableaux D+ ou D- en fonction de la moyenne des CPPH de la paire.

Le nombre de participants (ou paires en double) par tableau préconisé est le suivant :

Séries	SH	SD	DH	DD	DM
N	SR	SR	SR	SR	SR
R+	24	12	12	12	12
R-	24	12	12	12	12
D+	24	12	12	12	12
D-	24	12	12	12	12
P	24	12	12	12	12

*SR : sans restriction*

Les organisateurs se réservent la possibilité de regrouper les séries R+ et R-, ainsi que les séries D+ et D-, en cas de faible affluence sur certains tableaux.

### C. Volants

Les volants plumes retenus pour cette édition sont les **RSL TOURNEY n°2** et les volants plastiques les **BABOLAT MAVIS 500**.